Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 12 Rajab 1444
3 Février 2023

N° 15

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **265**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **265**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **266**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **271**
Homologation de résolutions **272**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **272**
Avis aux créanciers **277**
Convocations
Sociétés anonymes **278**
Autres sociétés **280**
Divers
Avis au public **281**
Actes Administratifs
Avis au public **282**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution de société civile régionale

- Nom de l'entreprise : Société Civile Régionale de fabrication du béton cellulaire.

- Type de société civile : Régionale

- Capital : 20.000 DT.

- Siège social : rue 4 décembre1952 El Ksar Gafsa gouvernorat de Gafsa.

- Objet : fabrication et vente du béton cellulaire.

- Durée : 99 ans

- Date et lieu de dépôt du projet du modèle d'acte constitutif : le 02/01/2023 au tribunal de première instance de Gafsa sous numéro 3296.

- Nombre des actions à souscrire en numéraire et le montant devant être payer immédiatement : 50 actions pour 400 DT l'action.

- Les conditions liées à la répartition des excédents et de formation de l'épargne : si la société civile réalise des bénéfices nets et des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

15 % sont allouées sous forme l'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société.

- Allouer 20% aux activités sociales culturelles et environnementales.

- Après la décision de l'assemblée générale, le reste des bénéfices et des excédents peut être reparti dans un pourcentage ne dépasse pas 35 %.

- L'excédent est utilisé pour développer ses activités et le développement localement.

- La durée d'ouverture de la souscription : du 05/02/2023 jusqu'au 15/03/2023, avec possibilité de clôturer avant la durée en cas de souscription totale.

- Modalité de convocation et le lieu de l'assemblée générale constitutive : l'assemblée générale constitutive se tient après la clôture de la durée de souscription et de l'adhésion de cinquante (50) souscripteurs.

- Lieu de l'assemblée générale : au siège de la délégation au ksar Gafsa, en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux quotidiens, par ailleurs cette annonce doit être affichée au siège de la délégation de ksar Gafsa et dans n'importe quel endroit visible pour ce qui souhaite participer à l'entreprise.

- Liste des fondateurs:

- Adel Kahouech, résident à El ksar - Gafsa numéro téléphone : 28.280.493

- Lilia Khelifa, résidente à Gafsa numéro téléphone : 55.384.373

- Saber Farhat, résident à El ksar - Gafsa numéro téléphone : 53.603.632

- Lina Nasri résidente, à Gafsa numéro téléphone : 24.045.075

- Soumaya Farhat, résidente à El ksar - Gafsa numéro téléphone : 55.825.810

- Souad Yahya, résidente à El ksar - Gafsa numéro téléphone : 41.509.178

- Les personnes intéressées à participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs et aux lieux désignés par eux, à cet effet en mettant à la disposition des fondateurs une pièce de participation après examen de statut de la société.

- Nom de l'agence bancaire : Banque Nationale Agricole Agence Gafsa.

2023X00146SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE AL KARAMA HOLDING

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège Social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0922165A

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 6/01/2023 enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis en date du 30/01/2023 sous le n° 23700834 quittance n° M012765 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 31/01/2023 sous le n° 202333792, il a été décidé de mettre fin aux fonctions de Mr Mohamed Adel Grar en tant qu'administrateur et directeur général de la société et de nommer Mr Sami Ben Jamaa en tant que directeur général avec les pouvoirs les plus étendus.

2023400229SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

KNAUF AFRICA TRADE SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital Social : 150.000 DT

Zone Industrielle de la M'Ghira, 1 - Lot n°9 - 2082 Fouchana

I.U: 0984441/S

* Suivant P.V de la Décision Collective des Associés du 25/11/2022 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 29/12/2022 sous QN°M0102509. EN°22805908).

* Monsieur Sofiene Ben Salah a décidé de démissionner de son mandat de gérant.

* Les associés ont décidé de nommer Mr. Karim George Adly Georgy en qualité de gérant pour une durée de trois (3) années.

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique 0984441S le 11/1/2023 sous dossier N°202310847.

2023400222SRLB2

KNAUF CHARGEMENT ET LOGISTIQUES DES PLATRES SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social : 100.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Meknassy - 9140 Sidi Bouzid

IU : 1241286/C

* Suivant P.V de la Décision Collective Ordinaire des Associés du 25/11/2022 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 23/12/2022 sous QN°M°0100991 EN°22805760)

* Monsieur Sofiene Ben Salah a décidé de démissionner de son mandat de gérant.

* Les associés ont décidé de nommer Mr. Karim George Adly Georgy en qualité de gérant pour une durée de trois (3) années.

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique N° 1241286C en date du 11/1/2023 sous dossier N°202310857.

2023400223SRLB2

KNAUF LES CARRIERES SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social : 1.000.000 DT

Zone Industrielle de la Mghira 1- Lot n° 9- 2082 Fouchana

I.U: 0986137 W

* Suivant P.V de la Décision Collective Ordinaire des Associés du 25/11/2022 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 23/12/2022 sous QN°M0100992.EN°22805767)

* Monsieur Sofiene Ben Salah a décidé de démissionner de son mandat de gérant.

* Les associés ont décidé de nommer Mr. Karim George Adly Georgy en qualité de gérant pour une durée de trois (3) années.

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0986137 W en date du 11/1/2023 sous dossier N°202310772.

2023400224SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date du 28/01/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 10/02/2022 quittance n°M013550 rédigé par Maître Mohamed Smati et son assesseur notaire à Grombalia par le quel :

Mr Karim Ben Lotfi Hassen a cédé par donation la moitié (1/2) du fonds de commerce qui a pour objet «Buvette EL BAYA» sis rue 9 avril Grombalia Ident. Unique 1059324S à son frère Mr Kamel Ben Lotfi Hassen.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du local sis à la rue 9 avril Grombalia.

2023T00060FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation en date du 07/12/2022 rédigé par maître Amri Selma et son assesseur enregistré à la recette des finances de Manouba le 04/01/2023 quittance n° M00945 Mr Amri Majd et Mme Amri Délia ont donné à leur père Amri Mohamed Tahar la totalité du fonds de commerce exploité comme cafétéria sis n°37 bis rue de Liban Tunis M.F n° 1253394C/V/000 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les objections sont acceptées auprès de l'éditeur du contrat précité à son bureau sis au n° 9 rue 13 août Mannouba.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 31/01/2023.

2023T00100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana n°23200180 quittance N°M006671 en date du 20/01/2023. La dame Imen Bouheli vend et cède à Mr Salah Elayari le fonds de commerce sis à rue Jabran Khalil Jabrane Borj Louzir Ariana qui constitue un local conçu pour une cafétéria.

Cette vente a été publiée aux journaux Le quotidien et Echourouk du 26/01/2023.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Lamia Boukhris 34 rue Carthage Ariana à partir de la date de la publication au JORT.

2023T00105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Kabaria le 18/01/2023 sous le n° 23200108 quittance n° M005917 Mme Sabeh Bent Mahmoud younes a vendu à Mr Ali Ben Béchir Dridi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente produits de nettoyage sis au n° 8 rue Foussana El Ouardia 4 El Kabaria Tunis.

Les oppositions seront reçues chez le Maître Imene Dridi son bureau au n° 60 avenue Beb Bnet 2ème étage bureau n° 7 Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 26/01/2023.

2023T00106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/01/2023 enregistré à la recette des finances de Gafsa en date du 25/01/2023 quittance N° M004014 Mme Touraya Bent Lakdar Bahri résident à Houmet Bab Djebal Gafsa a vendu à Mme Raoudha Bent Abdelaziz Mazeg résidant à cité des jeunes Gafsa la totalité du fonds de commerce a l'usage de vente pièces de rechange pour les équipements chaud froid situé à cité Ennour Gafsa.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au prés de l'acheteur a son adresse les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 26/01/2023.

2023R00245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous signe privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 26/01/2023 quittance M006641 et enregistré sous le N°23200230, Md Hayet Bent Abdallah Sahbani en son nom et au nom de Mr Kamel Sahbani suivant procuration enregistré à la recette des finances de Mateur le 11/01/2023 quittance M 003546 et enregistré sous le N°23800093 et aussi au nom Mr Taoufik Sahbani suivant procuration enregistré à la recette des finances de Mateur le 11/01/2023, quittance M 003547 et enregistré sous le n°23800094 et Md Sihem Sahbani et Mohamed Sahbani ont vendu à Mr Mourad ben Mostafa Barwagui la totalité du fonds de commerce, sis à L'avenue Habib Bourguiba n°148 Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis à 83 cité elyomrane Mateur.

Rq : L'annonce est publiée au journal «Echourouk» le 29/01/2023 Page 31 et au journal le quotidien.

2023R00247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bouficha le 25/01/2023 quittance n°M0025787, enregistrement 23200073. Sté Hawel Frère enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0385277P représentée par ses gérants Mr Ezeddin Hawel et Mr Hatem Hawel a vendu la totalité du fonds de commerce son agence de Bouficha Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce matériaux de construction, porcelaine et sanitaires sis à la Route nationale N°1 Bouficha 4010 Sousse à Sté Jed Ceram représentée par son gérant Mr Hichem Hawel.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de Maître Souad GUENI à son bureau sis à l'avenue Mohamed Ali Hami Immeuble Habib 2ème étage Bureau n°6 Hammamet dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 01/02/2023.

2023R00250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24/01/2023 quittance n°M013585, enregistrement 23200466. Sté Confort Luminance COULINA au registre national des entreprises sous le n°0385003N représentée par son gérant Mr Zouhair Ferjani enregistré a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce de produits électroménagers sis à l'avenue Tahrir Hammamet 8050 Nabeul à Mr Mohamed Najib Ben Moncef Ben Abdelkader Drongua.

Les créanciers doivent faire oppositions chez Maître Souad GUENI à son bureau sis à l'avenue Mohamed Ali Hami Immeuble Habib 2ème étage Bureau n°6 Hammamet dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 01/02/2023.

2023R00251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé signé le 2/1/2023 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 16/1/2023 sous le n° de reçu M008545 et sous le n° d'enregistrement 23200131 la société Ettakwa de commerce SARL titulaire d'identifiant unique n°1443562/A et du registre de commerce ancien n°2043252016B, dont le siège social est sis à la rue Ibn Khaldoun Zarzis en la personne de son représentant légal a vendu à Mme Intissar Ben Mohamed Belhadj Epouse Walid Chalbi, Titulaire de la CIN n°09120203 domicilié à Mouensa Zarzis la totalité du fonds de commerce consistant au commerce de produits divers situé à la fin de la rue Ibn Khaldoun Zarzis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès de Monsieur Mohamed Ben Mhamed Ben Ali Belhadj à son domicile à Hmadi Guebli Mouenssa Zarzis.

Un extrait de cet acte de vente a été publié au journal le quotidien en date du 26 janvier 2023.

2023R00260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mahdi Mabrouk, l'avocat du 17/01/2023 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 18/01/2023 quittance n°M003705 Mohamed Ahmed Elbahloul vend à Meriam ben Elhaj Ahmed le fonds de commerce pour exercer toutes les activités commerciales sis à l'avenue Habib Bourguiba Chebba Mahdia au prix de vingt mille dinars et toute opposition doit être déposée au domicile de bureau de l'éditeur du contrat que cet acte a été publié au journal Echourouk le vendredi 27/01/2023.

2023S00129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 25/01/2023 enregistré à Sousse le 27/01/2023, n° 06263/23200418. La société LA

COURONNE, IU : 989509S a vendu à la société IDEAL COMPANY, IU : 1287502N le fonds de commerce de prêt à porter sis au complexe Slim Center à Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreuse élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse, dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal Le Quotidien le 02/02/2023.

2023S00133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 25/01/2023 enregistré à Sousse le 27/01/2023, n° : 06259/23200417 La société LA COURONNE, IU : 989509S a vendu à la société IDEAL COMPANY, IU : 1287502N le fonds de commerce d'articles d'artisanat sis à place Ben Cherifa Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreuse élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali Rue Ali Belhaouane Sousse. Dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal la Quotidien le 02/02/2023.

2023S00134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 25/01/2023 enregistré à Sousse le 27/01/2023, n° : 06254/23200416 La société LA COURONNE, IU : 989509S a vendu à la société IDEAL COMPANY, IU : 1287502N le fonds de commerce à usage exclusif de vente d'articles de CADEAUX & ARGENT sis au complexe SLIM CENTER à SOUSSE avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreuse élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse. Dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal la Quotidien le 02/02/2023.

2023S00135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 18 janvier 2023, rédigé par maître Wajdi Kossentini, avocat à la cour d'appel, Av Ahmed Aloulou imm. essia, mezz. bureau M2 Sfax, enregistré à la recette des finances de Sfax en date du 20 janvier 2023 sous le n°23200341 quittance n° M009145, Mr. Mohamed Baklouti demeurant à la route Mharza Sfax a cédé au sieur Mahmoud Hdiji demeurant à la route de Mahdia km 7 imp. Triki Sfax, l'ensemble du fonds de commerce constitué dans le local sis à l'immeuble arwiqua sous le n°125 sfax et comportant notamment le droit à la clientèle et l'achalandage qui lui sont attachés ainsi que l'ensemble de ses ustensiles et accessoires.

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains du maître Wajdi Kossentini ayant la qualité de dépositaire du prix de vente et demeurant à l'Av. Ahmed Aloulou imm. essia, mezz. bureau M2 sfax, et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion. Les parties font élection de domicile à l'adresse précitée et attestent d'y déposer une copie de l'acte de cession.

Cet extrait a été publié au quotidien essabeh du 26 janvier 2023 page n°12.

2023X00142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé signé le 12/01/2023 enregistré à la recette des finances Larbi Zarrouk Sfax le 24/01/2023 sous le N°23200147 quittance N°M004502. La Société des pièces automobiles du sud S.P.AS Zineddine et Cie, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Sfax 30 rue Ghana, inscrite au registre national des entreprises sous le n° 0004015, a vendu à la Société «SEQUIPA» société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000,000 dinars, dont le siège social est à Rue Aziza Othmana, Immeuble Zaitoun, premier étage, Sfax, inscrite au registre national des entreprises sous le n° 0003869. La totalité de son fonds de commerce exploité au local n°31 rez-de-chaussée de l'immeuble objet de titre foncier n°44803 Sfax sis à la rue Aziza Othmena Sfax et exploité pour le commerce des pièces de rechanges des voitures. Le dit local représente 24.511 parts de tout l'immeuble constitué de 5090 parts.

Les oppositions se font chez la société vendeuse à son siège social 30 rue Ghana Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Essabah du 28/01/2023.

2023X00143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé signé le 12/01/2023 enregistré à la recette des finances Larbi Zarrouk Sfax le 24/01/2023 sous le N°23200146 quittance N°M004495. La Société des pièces automobiles du sud S.P.AS Zineddine et Cie, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Sfax 30 rue Ghana, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0004015, a vendu à la Société «SEQUIPA» société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000,000 dinars, dont le siège social est à Rue Aziza Othmana, Immeuble Zaitoun, premier étage, Sfax, inscrite au registre national des entreprises sous le n° 0003869. La totalité de son fonds de commerce sis à la rue Aziza othmena Sfax. Exploité dans 113.802 parts de l'immeuble objet de titre foncier n°44803 Sfax exploité pour la vente des pièces de rechanges des voitures.

Les oppositions se font chez la société vendeuse à son siège social 30 rue Ghana Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Essabah du 28/01/2023.

2023X00144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par le Maître Ali BEN NASR Avocat à la Cour de Cassation en date du 27/12/2022, enregistré à la recette des Finances de AIN en date du 04/01/2023, Quittance n°M000910, Mme Tayssir MHIRI a vendu à Fawzi GARRACHE la totalité du fonds de commerce destiné Pour vendre les viandes des volailles et dérivés, sis à la Route de AIN km 7.5, lm Yasmine n°5 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 11/1/2023.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Fawzi GARRACHE qui a choisi le lieu du fonds de commerce comme domicile élu.

2023X00145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 16/01/2023 enregistré à la recette des finances Route El Ain Sfax à la date du 24/01/2023 enregistré sous le numéro M006452 série N 23200359, Nader Bouhamed, CIN 08773048 qui habite à l'avenue Bourguiba rue Jamel Eddine Afghani Elain Sfax, a vendu à Société Essahbi Hammami 2SH vente gros volaille et dérivés située à Route El Ain KM 7 Sfax Zanket Kahla, registre de commerce B505 122022 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Pizzeria à Route El Ain KM 6.5 Makaz Maala.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez et entre les mains du maître Naima Fakhfakh 39 rue de l'armée 3000 Sfax Bureau N1.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» en date 01/02/2023.

2023X00148FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Sidi Hssine le 24/01/2023 sous le n°23200323, quittance n°M010179 Monsieur Lassaad Ben Arbi Jelassi titulaire de la C.I.N n°07349757 a cédé son Fonds de commerce situé au 2 Rue Awled Hafouz Wadi Gueryana Hrairia Tunis à Monsieur Nasser Ben Bouzid Msahli Titulaire de la C.I.N n°07345616. Toutes oppositions seront déposées à Monsieur Nasser Ben Bouzid Msahli à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 28/01/2023.

2023400213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jedeida le 24/1/2023 quittance M003848 numéro d'enregistrement 23200100 M. Ahmed Ben Abdaziz Khmiri a vendu à M Jamel Ben Moncef Ferchichi le fonds de commerce exploité à l'activité «vente de fruits sec» situé à la rue de la terre cité la radio Jedeida Manouba.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu maître Khazri Fathi n°90 rue Dr Kassab Jedeida Manouba et ce dans les 20 jours à compter du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" le 26/1/2023.

2023400214FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé, rédigé par Maître Hamadi JAZA avocat à la Cour de Cassation, et enregistré à la recette des finances Bab Souika le 09/01/2023, quittance M001822, N°23200055, La Société SANITAIC, SARL, UI N°0001279L, a vendu à la Société HAJER TEX, UI N°1677100T dont le siège social est à Rue Redaief Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine 2033, le fonds de commerce sis au 08 Rue Bab El Khadra, Tunis, ayant pour objet le commerce des Produits et appareils sanitaires et électroménagers, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans 20 jours après la parution de cet avis au JORT et ce à l'adresse du fonds vendu auprès de la Société HAJER TEX (article 2 du contrat).

Cette annonce a été publiée aux journaux : Assabah, le Temps le 28/01/2023.

2023400215FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11/01/2023 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche à Tunis en date du 13/01/2023 sous le n° M003643 selon quittance n°23200198 Monsieur Ncib Ben Abdellatif ben Ncib Hamdi domicilié à la rue Jonoua La Marsa vend à Monsieur Mohamed ben Jilani Ben Mohamed Mounir domicilié au 17 rue Essawsan l'Aouina Tunis la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de l'immeuble A sis à l'Avenue Khaled Ibn Walid Ain Zaghouan d'une superficie approximative de 33 m2 destiné au commerce de vente des lunettes de tout genre.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur Mohamed Ben Jilani Ben Mohamed Mounir dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

L'insertion de cette annonce a eu lieu dans le journal le Quotidien du 28 janvier 2023.

2023400220FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et enregistré le 13 janvier 2023 à la recette des finances de Menzah 6

Ariana, quittance 7016, enregistrement n°23200357. Mme Rahma Maali a vendu à Mme Rania Driss tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à résidence Imen city, CUD46, n° EC4. Avenue Hédi Nouira. Ennasr 2. Ariana. Dont l'objet est l'exploitation d'un café de 1ère catégorie.

Les éventuelles oppositions devront être faites entre les mains de Maître Hichem Masmoudi à son étude sise au 23 rue Jérusalem. Le Belvédère, 1002. Tunis dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à dater de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal la Presse du 28/01/2023.

2023400221FCCC2

Désistement de fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré le 02/01/2023 à la recette des finances El Menzah 9 (Q n°M000374 E n°23100008) les héritiers de Hassen Kharraz à savoir, sa veuve Khira Zagdene et ses filles Mouna, Fériel, Meriem se sont désistées au profit de M. Nadim Kharraz la totalité du fonds de commerce exploité au 11 avenue Roi Abdelaziz El Saoud Manar Tunis destiné à toutes les activités commerciales.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de M Nadim Kharraz à son domicile sis à avenue Habib Thameur Nabeul, dans les 20 jours de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a paru au journal la Presse du 22/01/2023.

2023400225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé et légalisé le 26/01/2023 enregistré à la recette des finances Rue du Paradis - Ariana, le 30/01/2023, quittance N°M013711, enregistrement N°23200911; la société MASTER CLEAN SUARL (siège au 18, rue Métro, Ariana ville, 2080 Ariana; titulaire du Matricule Fiscal 1601112/J/A/M/000) a vendu à la société AZ AUTO SUARL (Siège : 81 Avenue Habib Bourguiba. B3-4. Ariana Ville. 2080. Ariana : titulaire du Matricule Fiscal 1802499/L/A/M/000). La totalité du fonds de commerce non immatriculé au Registre National des Entreprises : connu sous le nom «Master Clean», exploité pour exercer les activités des services de lavage de véhicules et la vente de leurs accessoires, dans les locaux sis aux 83-A et 83-B. avenue Jawdet Al Hayet, route Sidi Salah, Chotrana 1. Soukra, Ariana. Le prix de la vente est consigné entre les mains de l'acheteur.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du local sus-indiqué dans lequel le fonds de commerce est exploité ; dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 01/02/2023.

2023400231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tebourba le 24/1/2023 quittance n°M005196 numéro d'enregistrement 23200163 Mr Hatem Ben Elhedi Ben Ayed a vendu à Mr Elhedi Ben Mohamed Sghaier le fonds de commerce exploité à l'activité «vente de chaussure» situé à place Taib Mehiri Tebourba 1130 Manouba.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu maître Khazri Fathi n° 90 rue Dr Kassab Jedeida Manouba et ce dans les 20 jours à compter du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Elchourouk» le 26/1/2023

2023400233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Ouechtati Mehrez avocat, en date du 20/01/2023 enregistré à la recette des finances rue du Sahel en date du 24/01/2023 quittance N° M005911, N° d'enregistrement 23200114 Mr Hassouna Ben Slimen Ben Youssef Chammakhi a vendu à Mme Amel Bent Laaroussi Ben Salah Ben Salem la totalité d'un fonds de commerce (vente de pièces de rechanges) exploité dans le local sis à la rue 15 octobre 1961 appartement à l'immeuble N°2 rue Habib El Fehri Elouardia Tunis avec tous ses éléments corporel et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Ouechtati Mehrez, avocat 11 Avenue Bellevue El Ouardia 1009 Tunis dans un délai de 20 Jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au «quotidien» du 28/01/2023.

2023400234FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances de Sidi Hcine Tunis en date du 30/01/2023 sous le n° 23300395 quittance n° M011627 Mme Salha Bent Tijani Yahia a loué à Mr Ferid Ben Boujemaa Laamiri tout le fonds de commerce exploité comme Café nommé «Machmoum 2» sis au lotissement Karima 10 n°3 avenue Hrairia Ezzahrouni RNE n°1803998F pour une durée de deux ans (02) débutant du 01/02/2023 au 31/01/2025.

Cette annonce est parue aux journaux La Presse et Essahafa du 01/02/2023

2023T00104FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 11 novembre 2022, enregistré à la recette des finances, «Rue Ghandi», le 09/12/2022, sous le n°22305333, quittance n°104758, les héritiers du défunt Habib ben Ayed : Mongi, Taoufik et Naima ont loué à Fahim

ben Mohsen Idoudi et Mme Khadouja Bent Hassine Boukrouma, la totalité du fonds de commerce affecté à la vente de poulet roti et fast-food exploité dans le local sis au 13, rue Ibn Khaldoun, Tunis, RC n° A131 664 1997, pour une période d'un an renouvelable à partir du 15/11/2022 au 14/11/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La presse du 24/01/2023.

2023T00108FCCC3

Résiliation d'une location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances La Goulette le 16/12/2022 (Q: 150552, E: 22909038), il a été décidé la résiliation du contrat de location du fonds de commerce exploité au local n°223, rue Habib Bourguiba, le Kram, Tunis, en vertu du contrat enregistré à la recette des finances, La Goulette le 18/06/2015 (Q; 59929 E15303438) rédigé par Maître Moez Ben Aissia, Avocat à la cour d'appel, conclu entre la Sté Electroland MF : 1289468N, ayant son siège à la rue 8612, n°3, local n°9, la Charguia I, 2035, cité la Khadra, et Etablissement Ben Jemia Frères, ayant son siège à l'avenue de l'indépendance - Denden, MF : 0500455M.

Cet avis est paru dans les deux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 27/01/2023.

2023400228FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

* Dénomination : Association Citoyenneté «Mouwatana».

* Objet : Consolidation de la culture citoyenne et renforcement de la solidarité entre les membres ainsi que la proposition des services dans les domaines économique et social et organisation des activités culturelles et événementales (festival, séminaires) «une association sociale».

* Siège social : 90 avenue de Carthage 2ème étage C22 - Résidence Ezzahra 1001 Tunis.

* Objectif :

1- Renforcement des relations amicales, fraternelles et des solidarités entre les membres.

2- Octroyer aux membres des services dans les économiques et sociaux culturelles, mettre en œuvre des projets de développement dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et garantir une protection sociale universelle.

3- Promouvoir la culture citoyenne et valoriser les valeurs de solidarité de volontariat, d'égalité et du pluralisme, réhabiliter le travail comme valeur et promouvoir la liberté d'entreprendre économique et sociale ainsi que le renforcement de la société civile et proposer des mécanismes pour sa mise en œuvre.

* Les membres fondateurs :

- Président : Noura Hosni.

- Secrétaire générale : Oum El Khir Ouertatani.

- Trésorier : Zeineb Glenza.

- Communication : Said Bejaoui.

- Etude de formation : Mounia Joubir.

- Evenementielles : Ghada Tabii.

- Mobilisation, compagnes et excursions - Affaires sociales et relations avec la société civile : Zouhaier Chaghway.

2023T00101APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Espace Mohamed Ali El Hammi

Objet : Promotion de la réflexion stratégique et prospective dans différents domaines sociales et sociétales et la mise en œuvre des initiatives pratiques Think tank «Association Citoyenne»

Siège social : 90 avenue de Carthage 2ème étage C22 - Résidence Ezzahra 1001 Tunis

Objectifs :

1- Réflexion stratégique et prospective et production du savoir originale ouvert sur la pensée universelle

2- Promotion de la culture citoyenne, environnementale et le soutien de la société civile

3 - Travail sur la mémoire syndicale, sociale, populaire et relecture de l'histoire du mouvement syndical ainsi que l'organisation des séminaires, colloques et festivals culturelles et scientifiques

4- Mise en œuvre des projets économiques et sociaux culturelles dans le cadre de l'économie sociale et solidaire au profit des jeunes, des femmes et des handicapés

Les membres fondateurs :

Président : Habib Guiza

Secrétaire général : Khalifa Tourki

Trésorier : Lilia Messaoudi

Responsable de la communication et de l'égalité : Noura Hosni

Responsable des affaires sociales : Oum El Khir Ouertatani.

2023T00102APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Nom : Groupement de développement Ain Zrig.

Enregistrement à la recette de finance sous n°22800415 du 26/05/2022.

Siège social : Ain Zrig Secteur Ain Zrig Délégation Gaafour

Périmètre d'intervention Ain Zrig secteur Ain Zrig Délégation Gaafour Gouvernorat de Siliana.

- Président : Ouni Mbarek

- Trésorier : Mejri Mohssen.

- Objet du GDAP :

1- Exploitation et gestion du système d'alimentation en eau potable Ain Zrig.

2- La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

3- L'équipement du périmètre d'intervention en équipement et infrastructures de base agricoles et rurales.

4- La participation à l'encadrement des adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et vers le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage.

5- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires.

6- L'établissement des relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers.

2023R00246APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : association des cadres et agents du centre technique de l'agro alimentaire

Ses objectifs :

- Consolider les liens entre ces adhérents

- Etre attentif aux problèmes sociaux de ces adhérents par le service de l'assistance

- Contribuer à la réalisation des activités sociales et culturelles des ses adhérents

- Contribuer à l'organisation des activités de divertissement de ses adhérents

Siège social : CTAA immeuble El Hathara 12 rue de l'usine Charguia 2

Membres constituants :

Président : Abidi Imed

Secrétaire général : Sellami Tarek

Trésorier : Sellami Riadh

2023R00248APSF1

Avis

Nom de l'association : ARKHOU Aéronautique

Siège de l'association : Rue de Wedhref, Tajerouine, Le Kef

Les membres de l'association :

- Mr Machraoui Elarbi Président de l'association

- Mr Mhamdi Khalil secrétaire général de l'association

- Mlle Mhamdi Khouloud trésorière de l'association

Spécialités : Sport aérien sous la supervision de la Fédération Tunisienne des Sports Aéronautiques et les Activités Associées.

Les objectifs de l'association : Former des jeunes dans les sports aériens.

2023R00261APSF1

Constitution du syndicat des propriétaires de la résidence

GREEN PARK

En vu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndicat des propriétaires de la résidence Green Park, tenu le 10-12-2022 à la résidence et enregistré à la recette des finances Bouhaira le 19-12-2022 sous le N°22810027 et reçu n°M120772 a été constitué le syndicat des propriétaires de la résidence de Green Park située au Lac Nord.

Ainsi ont été élus : Mr Aymen Ayari Président du syndicat, Mme Chaima Younes Vice-Présidente

Mr Abdennaceur Fguiri Trésorier et Messieurs, Lotfi Belaid, Amine Horrigue, Mohamed El Hédi Ouadhour en tant que membres.

2023400203APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires Omrane 2 lotissements El Ahd Jedid Ariana

En vertu du PV du 4/9/2022 enregistré à la recette de finance sous le n°801635 quittance M114183. Il a été décidé ce qui suit : Najet missaoui : Présidente Islem anoun : Trésorière.

2023400226APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Et après réduction du prix

Cabinet de maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue EL Idrissi Tunis

Tel. : 71. 339 759 et 98 322 562

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le Poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B 176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Société Abraj Tunis de promotion immobilière société à responsabilité limitée RNE n°1085624Bf MF n°1085624B/P/M/000 demeurant Avenue du Japon immeuble Fatma Montplaisir Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

* La totalité des droits indivis soit 200/3274 parts lui revenant dans la propriété dénommée Ardh Echatt objet du t f n°220 Ariana sise à la Soukra Ariana prés rue la ville Anbar Avenue Fattouma Bourguiba composé de deux parcelles constitué d'un terrain nu.

* La totalité de la propriété objet du TF n° 29229 Ariana dénommé Saloua situé à la Soukra prés rue la ville Anbar Avenue Fatouma Bourguiba d'une superficie de 5060 m² constitué d'un terrain nu.

La totalité de la propriété objet du TF n°29230 Ariana dénommé Omar 1 situé à la Soukra prés rue la ville Anbar Avenue Fatouma Bourguiba d'une superficie de 267 m² constitué d'un terrain nu tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de l'Ariana.

Mise à prix :

1.756.043.967 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus repartis comme suit :

Le prix de l'immeuble objet du titre foncier n°29229 Ariana : 1.607.668.260 dinars.

Le prix de l'immeuble objet du titre foncier n°29230 Ariana : 84.831.507 dinars.

Le prix des parts indivises objet du titre foncier n°220 Ariana : 63.544.200 dinars.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana le lundi le 6/3/2023 à partir de 9h00 du matin.

* La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

* Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

* On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat

* Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2023T00098VEPA1

Vente immobilière par adjudication

Maître Yahyaoui Mouldi

Avocat à la cour de la cassation

Tél : 78 872 098

M.F : 403343L/A/P/000

Le saisissant : Naima Bent Hamed Ben Bachir Harbaoui demeurante à cité Ennour ville et délégation de Rouhia gouvernorat Siliana.

Les saisis : Rebeh, Neziha,Fatma, Mondher, Mohamed, Om Elkhir et Taieb filles et fils de Hamed Ben Bechir Harbaoui et les héritiers de Fatima Bent Hamed Ben Bechir Harbaoui dont son veuf Habib ben Naceur Ben Faleh Ben Amara Dridi et ses enfants Hanen, Haméda et Hayet et les héritiers de Zina Bent Ahmed Ben Bechir Harbaoui dont son veuf Mohamed El Mokthar Ben Ali Ben El Karoui Harbaoui et ses enfants Sonia, Cherifa, Kamel, Nizar, Rim et Leila demeurant à cité Ennour ville et délégation de Errouhia gouvernorat de Siliana.

L'avocat poursuivant : Maître Mouldi Yahyaoui avocat à la cour de cassation siégeant à l'avenue des martyrs Siliana.

Objet de l'adjudication : un foyer d'habitation sis à la rue du Portugal cité Ettahrir ville et délégation de Errouhia gouvernorat de Siliana inscrit au registre des immeubles bâtis à la municipalité d'Errouhia sous le numéro 676 pour l'année 2012.

L'immeuble est formé de trois chambres, une cuisine, une salle de toilette et un salon à l'entrée des escaliers amenants à la surface de l'immeuble, ouvrant sur l'ouest, ses murs en pierres et en briques, plafond en partie en dalle ordis, le parterre en faïence mosaïque normale, boiserie ancienne, d'une superficie de 95 m², toute couverte la maison est délimitée à l'ouest par une rue et par des habitations voisines dans les trois autres coté.

La mise à prix : trente neuf milles dinars (39.000d. 000) selon le rapport d'expertise de Hamda Ouslati réalisé à l'occasion de l'affaire civile objet du jugement numéro 3210 prononcé par le tribunal de première instance de Siliana le 29/10/2013 à rajouter les honoraires et les dépenses taxés.

Date de l'adjudication : le mardi 7/3/2023 à partir de neuf heures du matin à la cour des adjudications immobilières du tribunal de première instance de Siliana.

Les conditions de visite de l'immeuble : Il est possible de visiter l'objet de l'annonce et d'en prendre connaissance et consistance, sans frais, pour les intéressés après contacte de la demanderesse ou l'avocat poursuivant.

2023R00249VEPA1

Vente aux enchères publiques

Demandeur :

Salem ben Hassine Chouchane; Titulaire de C.I.N. 02861526 retraité - Domicilié au 05 rue Farhat Hached Kalaa Kebira.

Avocat poursuivant :

Maître Mahjoub Mohamed - Avocat à la cour de cassation, 8 rue de courdoue - Trocadéro Sousse.

Défendeurs :

Bouali (N° de C.I.N. inconnue), Mohamed El Hédi (N° de C.I.N. inconnue), Eljia (N° de C.I.N. inconnue), Emna (N° de C.I.N. 02874527), Habiba (N° de C.I.N. inconnue) Nejma (N° de C.I.N. 02874547) Fils et Filles Hassine Ben Hadj Salem Chouchane, Héritiers Hasna Bent Bassine Chouchane (Hamida, Abdelhamid, Latifa, Rachida, Rachid, Bchira, Mohamed Salem et Mounir fils et filles de Fredj Krayem (N° de C.I.N. inconnue), Héritiers Bchira Bent Hassine Chouchane (Fethi, Mohamed Fawzi, Nejiba, Fetiha, Houda, Karim fils et filles de Abdelkader Krayem (N° de C.I.N. inconnue), Héritiers Ibrahim Ben Hassine Chouchane (sa veuve Jamila Zayani, ses fils et filles Jalel, Henda, Nabila, Mohamed Ali et Nabil (N° de C.I.N. inconnue); Héritiers Fatma Bent Hassine Chouchane (Monia et Sonia filles de Tayeb Chouchane, ses petits fils Marwa, Najla, Marwane, Mohamed Raouf et Waid fils et filles de Wannes Guedda; ses petits fils Amin et Amani fils et fille de Mohamed Chouchane (N° de C.I.N. inconnue) - Des ouvriers - Domiciliés au 05 rue Farhat Hached Kalaa Kebira.

Immeuble objet d'adjudication :

Un terrain agricole dénommé "Dar Frigua" objet de titre foncier N°87795 Sousse (ex 203869 français) composé de parcelle N°89, de superficie 5674 M2, situé à Sidi Bouali consistant d'un terrain agricole enclavé contenant des oliviers, un terrain nu, un bâtiment en ruine et un puits, avec limites suivantes :

Nord : parcelle E905

Sud : parcelle C88

West : parcelles C90 et C9t

Est : parcelle C87

Date et lieu de vente :

Lundi (13/3/2023) à 8h30 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse 2.

Mise à prix : 90784.000d outre les frais de poursuite.

La visite de l'immeuble :

Est possible Durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire; ainsi les étrangers doivent être munis de l'autorisation de gouverneur.

2023S00061VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 8/3/2023 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195Q/P/M000

Le poursuivant : BH Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M000.

Contre :

1) Héritiers Fatma El Mili (Créancier Principal) : Mohamed El Assad Ben Abderahmen - Anouar Ben Abderahmen - Sonya Charfeddine - Mondher Charfeddine - Hayet Charfeddine - Fatma Charfeddine - Abdelkrim Charfeddine.

2) Mohamed El Assad Ben Abderahmen (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire)

Demeurant Tous à rue Nebhana Bouhjar gouvernorat Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

L'immeuble nommé «Dar Essada» du titre foncier n°16974 Monastir appartenant au cautionnaire solidaire composé d'une seule parcelle dont la superficie totale de 406 m², à usage d'habitation correspondant en une maison en cours de construction au premier étage et un studio au rez-de-chaussée sis à Bouhjar délégation Lamta Sayada Bouhjar Gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 197.958.000 DT outre les frais de poursuite.

Les charges :

Une hypothèque volontaire à hauteur de 20.000.000 inscrite le 19-05-1999 (Vol 2 N°203) au profit de la BIAT.

Une hypothèque volontaire à hauteur de 33.000.000 inscrite le 13-03-2000 (Vol 4 N°92) au profit de la BIAT.

Une hypothèque volontaire à hauteur de 10.000.000 inscrite le 23-11-2000 (Vol 4 N°532) au profit de la BIAT.

Commandement saisi immobilière inscrite le 11-11-2019 au profit de la BIAT.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2023S00127VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie exécutoire immobilière

Créancier Poursuivant : La banque Qatar national - Tunisie en la personne de son représentant juridique sis rue cité des sciences ; B.P.320 -1080 Tunis - cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Wael Krifich demeurant à Sekit Eddayer Sfax et route Saltnia km 5 Sfax.

Avocat Poursuivant : maitre Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet ou titre foncier n°122189 Sfax dénommé «abdallah12» sis à Sakiet Eddayer rue dérivée de la ceinture entre Sakiet Ezzit et Sakiet Eddayer rue Mokhtar Ezziadi Sfax après magasin (salle hadriche auparavant) Sfax il s'agit d'un appartement dont l'ouverture du coté nord, immeuble Abdallah dont l'ouverture du coté est, 3ème étage appartement n°6 dont la surface globale est de 90m² contenant un hall et un salon ; une cuisine et trois chambres dont deux contenant terrasse, une salle de bain et un couloir, limité du coté sud et du coté est par une rue, du coté ouest par le reste de l'immeuble et du coté nord par les escaliers de l'immeuble équipé par l'électricité et de l'eau ; elle est en location sans avoir des données sur le loyer ni le locataire.

Mise à prix : quatre vingt et un mille dinars (81.000.000 D).

Audience et tribunal de l'adjudication : l'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisies immobilière du tribunal de 1ère instance de Sfax le 13/03/2023 à partir de 09h.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier de charge ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2023X00137VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Deuxième tentative avec réduction de 10%

Etude de Maître Khalifa FEKI

Huissier de Justice à la Circonscription Judiciaire de la cour d'Appel de Sfax

27, Avenue Habib Achour (ex-Rue Haffouz)

Immeuble Anis Sfax

Tel : 74.297.555

Fax : 74.296.222

Adresse électronique : khalifa.feki@yahoo.fr

Matricule fiscal : 169146X/A/P/000

Le poursuivant : Monsieur Abderrahmen Makni, Expert Judiciaire prés des Tribunaux ayant son bureau Route de Gremda km 0.5 Rue Taha Houcine Immeuble Asma Palace deuxième étage appartement n°25 Sfax en sa qualité de liquidateur de la Société Comptoir Commercial de Bâtiment, son matricule unique au Registre National des Entreprises 0336454Q et ce en vertu de l'ordonnance rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 sous le n° 9787 en date du 15/04/2021 qui a été exécutée et l'expert Monsieur Abderrahmen Makni a été nommé comme liquidateur au Registre National des Entreprises en date du 21/4/2021.

Le titre exécutoire : L'ordonnance rendue par son excellence Monsieur le Juge de Consignation et de Liquidation du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 - en date du 15/7/2022.

Le fonds du commerce à vendre : Qui est exploité à l'immeuble sis à la Route de l'Aéroport km 3 Sfax à droite en direction de Sfax vers Agareb, limité au Sud par la Route de l'Aéroport à l'Est par un voisin à l'Ouest par une Rue et au Nord par Keskes objet du titre foncier n°127914 Sfax ayant une superficie de 1872 m², qui est clôturé de tous les côtés et sur lequel des constructions ont été édifiées le reste de la surface est couvert par du béton armé.

Les constructions :

1/ Une construction à deux étages ayant une superficie couverte de 288 m² exploitée comme pavillon administratif.

2/ Une chambre du gardien sa superficie est de 11m².

3/ Des bâtiments couverts par des tôles métalliques ayant une superficie totale de 273m².

Droit de location : La défenderesse a acquis ce droit en vertu de 3 contrats de location en date du 05/01/2002 avec 3 annexes en date du 02/01/2009, le procès verbal de la réunion tenue en date du 25/08/2015 se rapportant à la révision du montant du loyer et qui prescrit une augmentation de l'ordre de 5% par an à partir du 01/01/2016, l'objet de l'activité n'a pas été précisé par conséquent le fonds de commerce est valable pour toutes les activités commerciales.

Le montant du loyer en vigueur actuellement : 44.323,674 d par an (montant du loyer de l'année 2023).

Les éléments incorporels : Comportent l'achalandage, la réputation commerciale et l'adresse du local.

Les éléments corporels : Les équipements administratifs, d'informatique, d'agencement du bureau avec une charpente, un parking pour voitures et des climatiseurs.

Mise à prix :

1/ Les éléments corporels : 27.171,000 D (d'après une première réduction de 10%).

2/ Les éléments incorporels: 325.800.000 D (d'après une première réduction de 10%).

Les frais : L'acquéreur adjudicataire supportera tous les frais des exploits dressés dans les actes d'exécution de ce jugement avec les frais d'enregistrement du procès-verbal de vente et de publicité, ces frais seront énoncés le matin du jour de l'adjudication après leur détermination d'une manière définitive.

Date et Lieu de vente : La date de la vente a été fixée le Jeudi 23/02/2023 à onze heures du matin sur les lieux où se trouve le fonds de commerce à vendre et exploité à l'immeuble sis à la Route de l'Aéroport km3 Sfax.

La visite du fonds de commerce et la consultation du cahier des charges et du rapport d'expertise sont possibles après avoir fixé un rendez vous avec l'Huissier de Justice chargé de la vente Maître Khalifa Feki.

N.B : Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné la somme de 100.000,000 D par chèque certifié déposé chez l'Huissier de Justice.

L'adjudication n'est achevée qu'après avoir payer l'intégralité du prix et des frais en espèce ou par chèque certifié.

Le vendeur est dispensé de l'énonciation des informations prévues à l'article 190 du code de commerce se rapportant au chiffre d'affaires et des bénéfices des trois derniers exercices.

L'auxiliaire de justice chargé de la vente et de rédaction du cahier des charges Maître Khalifa Feki Huissier de Justice à la Circonscription Judiciaire de la Cour d'Appel de Sfax 27, Avenue Habib Achour (ex-Rue Haffouz) Immeuble Anis Sfax.

2023X00151VEPA1

Vente Immobilière Aux Enchères Publiques

Poursuivante :

Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F. : 014247W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Hbiba Bent Salem Ben Sadok MDALLEL épouse Abderrazak SAHLI, C.I.N. n°00888937, demeurant à Sabbalet Mornag - Ben Arous.

En sa qualité de caution hypothécaire de la société Groupe Sahli Fashion, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271/Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

L'Immeuble se situé à la rue Fatma Ezzahra venant de la route régionale n°35 reliant Mornag à Ben Arous, gouvernorat de Ben Arous.

Il s'agit d'une parcelle dans l'indivision mais délimitée en partie par une clôture en briques, elle est d'une superficie de 304 m² objet du titre foncier n° 5057 Ben Arous dénommée «Saiida» d'une superficie globale de 2485 m².

Il s'agit de la parcelle n°300 du plan d'aménagement de Ben Arous arrondissement «A».

Le terrain a été annexé à la villa propriété de l'époux de la défenderesse, la parcelle à été exploitée pour l'extension du jardin. On trouve des arbustes et elle est clôturée en partie par une clôture en briques du coté sud et du coté ouest par la rue Fatma Azzahra.

L'immeuble ne contient aucun équipement. La défenderesse exploite l'immeuble pour l'extension de sa maison qui se situé à la rue de «Medina».

Mise à prix :

Cent Cinquante Cinq Mille Neuf Cent Soixante Quatre Dinars et 160 Millimes (155.964,160) hors frais.

Date et lieu de la vente :

Le Jeudi 2 Mars 2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023400219VEPA1

Cabinet Maître Chokri Azzouz

57 avenue de la liberté Tunis

Tél : 21290289

MF : 0873336B/P

A la demande des héritiers du feu Med Kamel Debbiche Mme Souad Kanzari, Fahd, Malek et Mourad, et suite au décès de la première ses héritiers Fahd, Malek et Mourad Debbiche demeurant tous à résidence Mimoza n°3 Sidi Daoud, en leurs qualités de créanciers.

Contre la partie saisie : Med Mondher Debbiche CIN 00328159 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba El Kram.

A la diligence de Maître Chokri Azzouz avocat à la Cour de Cassation

Immeuble à vendre : TF N°165748 Tunis de 233m2 avec les parties communes de 818.09/1000 du TF N°136101 Tunis sis à la résidence Venisia route la Marsa - Gammarth sur lequel est édifié un logement triplex le RD de 37m² composé d'un salon et étage de 96 m² composé d'un hall, 2 salons, salle à manger s'ouvrant sur une terrasse, couloir, salle de bain, cuisine avec balcon et un escalier, et un étage supérieur de 100 m² composé de 3 chambres à coucher, 2 salles d'eau et armoires murales

Mise à prix : 1.131.956,872 Dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : mardi 7/3/2023 au tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h du matin.

Visite : Tous les jours.

2023400230VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 % sur le prix d'ouverture

A La demande de :

- Taoufik Ayari chauffeur de Taxi demeurant à la rue Menzel Temim numéro 1 cité Ibn Khladoun Tunis élisant domicile chez son avocat Maître Hammi Mouratf sis au 2 bis rue d'Argentine immeuble Argentina Belvédère 1002 Tunis identifiant unique numéro 434122V.

- Latifa Ayari sans profession demeurante à la rue Menzel Temim numéro 1 cité Iben Khaldoun Tunis élisant domicile chez son avocat Maître Hammi Mourad sis au 2 bis rue d'Argentine immeuble Argentina Belvédère 1002 Tunis identifiant unique numéro 434122V.

- Chebla Cheibi sans profession demeurante à la rue Menzel Temim numéro 1 cité Iben Khaldoun Tunis élisant domicile chez son avocat Maître Hammi Mourad sis au 2 bis rue d'Argentine immeuble Argentina Belvédère 1002 Tunis identifiant unique numéro 434122V.

Contre les parties saisies :

- Mounir Ayari journalier, demeurant à la rue Seliana numéro 16 cité Iben Khaldoun Tunis.

- Jamel Ayari journalier, demeurant à la rue Seliana numéro 16 cité Iben Khaldoun Tunis.

- Nefissa Ayari demeurante à la rue Wardenine numéro 28 cité Iben Khaldoun Tunis.

A la déligence de Maître Hammi Mourad, Avocat à la cour de cassation sis au 2 bis rue d'Argentine immeuble Argentina Belvédère 1002 Tunis identifiant unique numéro 434122V.

La propriété à vendre consiste en :

Un terrain immatriculé objet du TF 48323 dénommé «Dar Esseleimi» la face principale donne sur une impasse rue Seliana numéro 16 cité Iben Khaldoun Tunis, sur lequel est édifié une bâtisse vétuste comprenant un rez-de-chaussée, plafond en dalles, les murs en briques, composée de trois chambres, cuisine, WC, hall, des escaliers amenant à la terrasse, équipée d'électricité, d'eau. La boiserie est de qualité moyenne, tous ceci est selon la description faite par l'expert mandaté par le tribunal.

L'immeuble est délimité :

Nord : deux parcelles sous les numéros 1061 et 1062 faisant partie du TF 107264

Est : deux parcelles sous les numéros 1064 et 1067 faisant partie du TF 107264

Sud : impasse rue Seliana en une partie et pour le reste parcelle sous le numéro 1069 faisant partie du TF 107264.

Ouest : parcelle sous le numéro 1065 faisant partie du TF 107264

Mise à prix : Cinquante cinq mille quatre cent trente dinars sept cent 700 millimes (55433,700) auquel s'ajoute le montant (3299,759) frais et honoraires décidés par le tribunal et auquel il faut ajouter les frais supplémentaires fixés le jour de l'audience par le tribunal compétent.

Date et lieu de la vente : Le Mardi vingt et un février 2023 (21/2/2023) devant la chambre des criées auprès du tribunal de première Instance de Tunis à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de vente : peut être faite tous les jours à partir de 9 heures.

Pour participer aux enchères if faut consigner le tiers de la mise à prix par voix d'avocat auprès de la cour d'appel et obtenir l'autorisation administrative de Monsieur le gouverneur pour les non tunisiens.

2023400239VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de la liquidation de la Société SERVOTEL

Et avis de distribution du boni de Liquidation

IU/MF 0496306S

129 Avenue de la Liberté Tunis 1002

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/12/2022, enregistré à la recette des finances, Rue d'Autriche en date du 30/12/2022 sous le numéro 22705948 quittance n°M102454 et dont un exemplaire a été déposé au RNE en date du 12/01/2023 et publié au Borne 19 du 23/01/2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, constaté la clôture des opérations de liquidation, donné quitus entier et sans réserves au liquidateur Mr Mohamed Mounir Ben Miled pour l'accomplissement de sa mission, et ont décidé de distribuer le boni de liquidation entre les associés. Ils ont désigné Mohamed Mounir Ben Miled en qualité de dépositaire des livres, papiers et documents relatifs à la société. Ce dernier doit les conserver pendant un délai de 3 ans à partir de la date du dépôt.

2023T00099VEPA2

Avis de Cession

Société «SAHARA EVASION»

Hôtel «TAMAGHZA PALACE»

Capital social : 4.440.000 DT

Siège social : Avenue Mohamed Badra 1073 Immeuble L'émeraude - Tunis Montplaisir

Identifiant Unique : 0031310H

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 21/03/2019 sous le n°773, il a été décidé la cession de la société «SAHARA EVASION» en totalité à des tiers et la nomination de l'expert Mr Nizar Alouini en tant que contrôleur d'exécution pour finir l'opération de cession en vertu d'un cahier des charges rédigé pour ce motif.

Toute personne intéressée pourra retirer le cahier des charges contre paiement de 250 dt non remboursable auprès du cabinet du contrôleur d'exécution Mr Nizar Alouini sis à 18 rue Ibn Koutaiba EL Menzah 7 - Ariana.

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «ne pas ouvrir» au nom de Mr le contrôleur d'exécution, soit par voie postale et ce au plus tard le 15 mars 2023 ou directement au cabinet de Mr le contrôleur d'exécution au plus tard à 17 heures.

L'enveloppe extérieure ne doit pas contenir aucune indications sur l'identité de l'offrant et doit mentionner « confidentiel A ne pas ouvrir », offre d'achat Société «Sahara Evasion» S.A «Hôtel Tamazhza».

Pour plus de renseignement contacter les numéros suivants : 71 755 592 / 93 082 094.

2023T00103VEPA2

Vente de deux immeubles appartenant à l'entreprise «Abdel Baki Al Ayari»

Identifiant Unique : X0178331

Maître el Heni Chokri, sis à rue Ali Dargouth n° 34 3ème étage bureau A 1001 Tunis. Téléphone 71331411, en tant que contrôleur d'exécution de la société "Abdel Baki Al Ayari" annonce qu'il a été statué par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°722 sur le cahier des charges pour la cession de deux immeubles revenant à l'entreprise sus-indiquée Titre Foncier n°543496 Nabeul sa superficie est d'environ 23410 m² Connu sous le nom "Saniyet naifer" situé au 3 km nord-ouest de Menzel Bouzelfa Nabeul, et le Titre Foncier n°544480 Nabeul Sa superficie est d'environ 20970 m² Connu sous le nom "Saniyet Abbassi" situé à meshiyakhit Menzel Bouzelfa à un angle et au bord al abraj Nabeul. Les personnes intéressées par cette offre, sont priées de retirer le cahier des charges en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable avec l'approbation de tous ses articles et que les offres seront acceptées dans un délai ne dépasse pas le 20/03/2023.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Alchourouk et le Quotidien en date du 25/01/2023.

2023T00107VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire

Société de Promotion Immobilière «AL WIEM»

Identifiant Unique : 0598142FPM/000

Suivant jugement du tribunal de première instance d'Ariana du 11

Octobre 2022 à l'affaire n°308 concernant la société de promotion Immobilière AL WIEM sise à place Slimene Ellamsi qui a été décidé que la société a cessé de payer ses dettes et cet arrêt à compter du 08 juillet 2019 et il examine la possibilité de la sauver en utilisant le programme de sauvetage suivant:

1- Le règlement du principal de la Banque de l'Habitat d'un montant de 950.716,459 Dinars dès la publication du présent jugement au journal officiel de la République Tunisienne sera prélevé du compte indisponible ouvert auprès de la banque de l'Habitat sous le nom de demandeur de règlement.

2- La réduction de 20% des intérêts qui proviennent du principal susvisé et le paiement de reliquat de 2.231,334 dinars sur sept ans à partir du 1er Janvier 2023 à Décembre 2030 d'un montant de 26.563,000 Dinars par mois.

3- Le règlement du principal de la société Tuniso-qatarie de recouvrement d'un montant de 114.277,000 à compter de la publication du présent jugement au journal Officiel de la République Tunisienne sera prélevé de compte indisponible et ouvert auprès la Banque de l'Habitat sous le nom de demandeur de règlement

4- Le règlement du principal de Trésorerie régionale des Finances d'Ariana d'un montant de 2.362.822 dinars, à compter de la publication du présent jugement au Journal Officiel de la République Tunisienne, sera prélevé du compte indisponible et ouvert auprès de la Banque de l'Habitat sous le nom de demandeur de règlement.

5- La réduction des intérêts qui proviennent du principal susvisé avec 20% et le paiement de reliquat de 863,258 Dinars durant la période de deux ans à compter du 1er janvier 2023 au décembre 2025, avec un montant de 35, 969 Dinars par mois.

6- Le paiement intégral du principale de la Caisse nationale de sécurité sociale, d'un montant de 4.516.589 dinars, à compter dès la publication du présent jugement au Journal Officiel de la République Tunisienne, sera prélevé de compte indisponible ouvert auprès de la Banque de l'Habitat sous le nom du demandeur de règlement.

7- La réduction des intérêts qui proviennent du principal susvisé et le paiement de reliquat de 5.096.404 dinars durant la période de deux ans à compter du 1er janvier 2023 au décembre 2025, avec un montant de 212.350 dinars par mois, et compte tenu de la partie restante du stock dans le compte disponible à la disposition du demandeur de règlement.

La nomination de Madame Olfa Ben Sassi en tant que commissaire à l'exécution et le juge Madame Insaf Ayari en tant que juge commissaire avec l'autorisation de l'insertion de contenu du présent jugement au Journal Officiel de la République Tunisienne et au registre de commerce.

2023T00109VEPA2

JUGEMENT DE FAILLITE

SOCIETE TEJRA ZRAMDINE

S A au capital de 40.000.000,000

SS : Km 10 Route de Zramdine Menzel Hayet

I U : 0022007C

CNSS : 70923-16

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale au tribunal de première instance de Monastir sous le N°82/1201/2022 en date du 03/01/2023, il a été décidé par ledit tribunal, la faillite de la Société Tejra Zramdine en la personne de son représentant légal et sa considération en cessation de paiements à partir du 17/05/2021 et la nomination du juge Mr Aymen Mhedbi en qualité de juge commissaire pour contrôler les travaux du syndic et la nomination de l'expert en comptabilité Mr : Belgacem Ben Khaled comme syndic de faillite (Bureau N° 2ème étage Immeuble El Ahmadia 4 rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse Tel et Fax : 73217330 Portable : 98401023.

2023S00131VEPA2

Ouverture des procédures de redressement amiable

Société B.M BROSSES - SARL

Zone industrielle Sahline 5012 Monastir

Identifiant unique : 038382F/A/M000

Le président du tribunal de 1ère instance de Monastir a décidé le 13/01/2023 l'ouverture des procédures de redressement amiable de la société «B.M BROSSES», l'expert Mr. Naoufel Bouzgarrou, a été nommé afin de concilier entre l'entreprise et ses créanciers.

Ainsi les créanciers de l'entreprise sont tenus de déclarer leurs créances certaines justifiées par des pièces légales auprès de l'administrateur judiciaire à son adresse 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2023S00132VEPA2

Nomination du liquidateur judiciaire

En vertu de la décision N°89054 rendue par le Tribunal de première instance de Ben Arous le 16 janvier 2023, il a été décidé la nomination de Mr. Rahmouni Bilel en tant que liquidateur judiciaire des biens partagés entre Mm. Farhouda Bent Mesbeh Jday et son époux décédé Mr. Mohamed Hédi Ben Mabrouk Elkaouech comme ils étaient mariés selon le régime du partage des biens entre époux.

Tous Intéressés peuvent contacter le liquidateur judiciaire susmentionné à la rue de 18 janvier, Immeuble 19, Appartement AR2 Ariana 2080. Téléphone : 71.709.153/ Fax : 71.709.863.

2023400216VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

GROUPEMENT COMMERCIAL TUNISIEN

«GCT»

S.A. Au Capital de 100.000 Dinars

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba - Mégrine Riadh

RNE : 026676D

Messieurs les actionnaires de la Société «GROUPEMENT

COMMERCIAL TUNISIEN - GCT» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social le mardi 28 février 2023 à 9 heures, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31/12/2018, 31/12/2019 et 31/12/2020.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018, 31/12/2019 et 31/12/2020.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018, 31/12/2019 et 31/12/2020.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant les exercices clos au 31/12/2018, 31/12/2019 et 31/12/2020.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation des résultats des exercices clos au 31/12/2018, 31/12/2019 et 31/12/2020.

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2023R00242SANB3

Convocation

Groupement Commercial Tunisien

«GCT»

S.A. au Capital de 100.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Mégrine Riadh

RNE : 026676D

Messieurs les actionnaires de la Société «GROUPEMENT COMMERCIAL TUNISIEN - GCT» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social le mardi 28 février 2023 à 11 heures, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31/12/2021 et 31/12/2022.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021 et 31/12/2022.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021 et 31/12/2022.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant les exercices clos au 31/12/2021 et 31/12/2022.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation des résultats des exercices clos au 31/12/2021 et 31/12/2022.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2023R00243SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Groupement Commercial Tunisien

«GCT»

S.A. Au Capital de 100.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Mégrine Riadh

Identifiant Unique : 026676D

Messieurs les actionnaires de la Société «GROUPEMENT COMMERCIAL TUNISIEN - GCT» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu au siège social, le 28 Février 2023 à douze heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Examen de la situation financière de la société à l'égard des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2023R00244SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Sicar

Société D'investissement à Capital Risque

Au Capital de 26 455 500 Dinars

Filiale D'ATTIJARI BANK

Siège social : rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac - 1053 Tunis

R.C : B 171101997 TUNIS

M.F : 601571/B/A/M/000

RNE (Identifiant unique) : 0601571 B

Les actionnaires de la société «Attijari Sicar» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 février 2023 à 14h30h au siège d'Attijari Bank sis à rue Hédi KARRA Y lot n° 12 - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

- Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Quitus aux Administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence.

2023R00252SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'Aménagement Touristique de Tabarka

Société Anonyme En liquidation

19, rue des jasmins immeuble T.S.R nouvelle Ariana 2080

Identifiant Unique : 0031450V

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et

d'Aménagement Touristique de Tabarka «Montazah Tabarka» société anonyme, sont convoqués à l'assemblée générale de la société qui se tiendra le vendredi 24 Février 2023 (24/02/2023) au bureau du liquidateur sis à la Résidence Sana Business Centre pavillon A bureau A18, 6ème étage Centre Urbain Nord Tunis à 14:00 heure et ce à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Etude de la situation réelle de la liquidation.

2- Statuer sur le rapport complémentaire du liquidateur.

3- Approbation des états financiers de la clôture de la liquidation.

4- Révision du procès verbal en date du 11 septembre 2020.

5- Quitus au liquidateur.

2023400227SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Le vendredi 3 mars 2023

Exercice clos le 31 décembre 2021

ACT PHARMA

SOCIETE ANONYME

Au capital social de : 1.300.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zarga Testour - 9013 - Béja

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1128705N

Les actionnaires de la société ACT PHARMA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au bureau de Tunis, rue Madinet KADHIMA, Résidence YOSRA A2, Cité Ennasr, le vendredi 3 mars 2023 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'assemblée.

2- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation des états financiers 2021.

5- Quitus au conseil d'administration.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7- Approbation et reconduction des conventions règlementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8- Jetons de présence.

9- Prime d'intéressement variable allouée au Président Directeur Général de la société, au titre de l'exercice 2021.

10- Renouvellement et nomination d'administrateurs.

11- Nomination du commissaire aux comptes.

12- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au bureau de Tunis, Rue Madinet Kadhima, Résidence Yosr A2, Cité Ennasr 2, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les rapports du commissaire aux comptes, ainsi que la liste des actionnaires, et ce à compter du mercredi 15 février 2023.

2023400232SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2022

Mutuelle des Agents de la Santé Publique

«La Solidarité»

7 Rue de Pologne Bab Saadoun - 1005 - Tunis

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de la Santé publique «la Solidarité» convoque tous les Délégués représentant les Adhérents pour participer aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 qui se tiendra le Samedi 25 Févier 2023 à l'Hôtel «Delphin Habib» Monastir à partir de (15H00) pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports moraux et Financiers de l'exercice 2022

- Lecture des Rapport des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2022

- Lecture de Rapport de l'Expert-comptable de l'exercice 2022

- Lecture de Rapport de l'Auditeur de l'exercice 2022

- Approbation des rapports moraux et financiers exercice 2022

- Approbation du Rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022

- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2022

- Election des trois commissaires aux comptes pour l'exercice 2023

- Amendement de certains articles du règlement intérieur

- Questions Diverses

Candidatures : Les adhérents désirant présenter leurs candidatures aux Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 2023 doivent envoyer leurs candidatures au nom du Président de la Mutuelle de la Santé «La Solidarité» 7 rue de Pologne - Bab saadoun 1005 - Tunis à partir du 1er Février au 15 Février 2023 inclus.

2023R00253SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire année 2022

MUTUELLE DES RETRAITES

«LA FRATERNITE»

11, Rue De Monastir Bab Saadoun - 1005

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle des Retraités «La FRATERNITE» suite à la décision du conseil en date du 01 Février 2023 convoque tous les Adhérents pour participer aux travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 24 Février 2023 à l'Hôtel «Delfine El Habib» Monastir à partir de (15H.00) l'après-midi pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports Moral et Financier de l'Exercice 2022

- Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes de l'Exercice 2022

- Approbation des Rapports Moral et Financier Exercice 2022

- Approbation du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'Exercice 2022

- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 2022

- Election partie du Conseil d'Administration

- Election de Trois Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 2023.

- Questions Diverses.

- Candidatures : Les Adhérents du grand Tunis désireux présentés leurs candidatures au Conseil d'Administration et 3 Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 2023 doivent envoyer leur candidature au nom du Président de la Mutuelle II, Rue de Monastir Bab Sâadoun 1005 Tunis entre le 10 et le 20 Février 2023.

2023R00254SODB3

DIVERS

Avis au public

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport d'électricité, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique aérienne en double ternes de 225 kilovolts, d'une longueur d'environ 30 km, reliant la ligne existante «Msaken - Kairouan» au poste à haute tension de «Zafrana».

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Kairouan, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2023R00262DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Nabiha Bent Hassen Ben Mohamed Sidia titulaire de la carte d'identité n°04136058 délivrée le 26 Septembre 2021 déclare la perte du titre de propriété 10436/3 Objet de titre foncier n°13372 Mahdia situé à Mahdia une attestation de perte a été délivrée par le poste de police Hiboun sous le n°54 du 20/01/2023.

Toute opposition dans un délai d'un mois doit être déposée au domicile du bureau du notaire maître Zadem Mohamed avenue Bachir Sfar Mahdia.

2023S00128DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Bahria bent salem ben nasr Bousaadia, titulaire de la CIN n° 02836062, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/33985 objet du titre foncier n°114619 Sousse, sise liberté Hergla Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous N°183 du 20/12/2022 par le poste de Heregla Sousse.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 18/01/2023.

2023S00130DIVD2

Annonce de perte

Wahiba bent Amer trimesh déclare que le titre constitutif de propriété n° 24966/15 daté du 07/09/2012 objet de titre immobilier N°37782 Monastir est perdu selon certificat de perte n° 1606 du poste de police elmadina Monastir daté le 22/12/2022.

2023S00137DIVD2

Avis

M Moncef Ben Mahmoud Hachicha annonce qu'il possède un Terrain d'une superficie de 1024 m² sis à route Menzel Chaker km 3 Sfax et il a égaré son titre de propriété depuis longtemps, et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale Passé ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

Et quiconque prétend être concerné par cet affaire doit se présenter pour l'opposer au bureau du notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble safir 1 étage n°14 mf 147436k Dans un délai de 30 jours à partir de ce communiqué.

2023X00141DIVD2

Avis

Wassim Abbess annonce qu'il possède un lot de terrain situé à route Quayed Mhamad km 02 Sfax dont l'origine de propriété est un acte notarié enregistré à Sfax le 21 octobre 1986 Quit 4265 rédigé par les deux notaires Mohamed Koubaa et Ahmad Maaloul et déclare qu'il a perdu l'acte sus-indiqué et désire se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire maître Mohamed Mrabet situé à rue Carthage Immeuble Médina Centre Bloc B 3ème étage Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de cet avis.

2023X00147DIVD2

Avis

Les héritiers de Fathi Ben Ammar annonce qu'il possède la moitié indivise du reste d'un terrain de 1089.2 mètres carrés situé à la route de Saltnia Km 6 provenant par l'acte d'achat qui était fait le 6 Juin 1976 par les deux notaires Taieb Khlif et Omar Kammoun ils ont perdu l'acte de possession et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir size à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00149DIVD2

Avis

Madame Najiba Ben Ammar annonce qu'elle possède la moitié indivise du reste d'un terrain de 1089.2 mètres carrés situé à route de Saltnia Km 6 provenant par l'acte d'achat qui était fait le 07 Février 1973 enregistré à Sfax le 18 Janvier 1975 par les deux notaires Mahmoud Meziou et Mohamed Karay elle a perdu l'acte de possession et elle désire se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sise à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00150DIVD2

Avis

Monsieur Ktata Sami informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 18/12/2011 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Mohamed Hédi Turki et il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X00152DIVD2

Avis

Monsieur Dhouib Zouhair informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 5/01/1975 dressé par les notaires Ahmed Jamousi et Chedli Souissi concernant la parcelle de terre d'une superficie de 2612 m² situé sur la route de Tunis km 5 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X00153DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr. Al Houcine Ben Younes Ben Ahmed Jaouadi titulaire de la C.I.N. N°04216202 délivrée le 19 Septembre 2018; déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 34410 à l'adresse cité Ettayib Limhiri - Meknassi Sidi Bouzid.

Cet Avis est publié au journal le Quotidien du 02/02/2023.

2023400217DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr. Al Houcine Ben Younes Ben AHMED JAOUADI titulaire de la C.I.N. N° 04216202 délivrée le 19 Septembre 2018; déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 66637 l'adresse cité Ettayib Limhiri - Meknassi Sidi Bouzid.

Cet Avis est publié au journal le Quotidien du 02/02/2023.

2023400218DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le Public est informé que Monsieur Mohamed Rafik Elgharbi agissant pour le compte de La Société Huilerie Elgharbi Frères dont le siège est situé à Beni Rabiaa Msaken, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°23571 en date du 14 décembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à Beni Rabiaa de Msaken, délégation de Msaken, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de Msaken.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté sera reçue par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Msaken, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le public est informé que «la société Z Marine Tunisie» dont le siège social est situé à la zone industrielle Enfidha gouvernorat de Sousse a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie en date du 18 Novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des bateaux située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité d'Enfidha.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sousse ou le président de la municipalité d'Enfidha ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport d'électricité, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique aérienne en double ternes de 225 kilovolts, d'une longueur d'environ 30 km, reliant la ligne existante «Msaken - Kairouan» au poste à haute tension de «Zafrana».

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Kairouan, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Jendouba

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1696 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Jendouba;
- Vu le décret n° 99-90 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de Jendouba;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Jendouba porte à la connaissance du public qu'en date du **15 Décembre 2022**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Jendouba.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Jendouba, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Eddoura	Ghardimaou	11871	**Nord :** Oued Erraghay **Sud :** T.F N° 462 Kef **Est :** T.P.D 24894 **Ouest :** Omar Soltani	24895
Eddoura	Ghardimaou	55137	**Nord :** Oued Erraghay **Sud :** T.F N° 462 Kef **Est :** Foret et Oued Medjerda **Ouest :** Slimane Ben Abcha Mannaï	24894
Eddoura	Ghardimaou	6236	**Nord :** Oued Erraghay **Sud :** Zone « D » Oued Mellize **Est :** T.P.D 24895 **Ouest :** Oued Erraghay et Foret	24893

2023R00257MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 91-1267 du 27 Août 1991 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 91-1493 du 21 Octobre 1991 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 93-1068 du 03 Mai 1993 relatif à l'étendue des opérations de reconnaissance et de délimitation dans le reste des délégations du gouvernorat de **Tunis**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis porte à la connaissance du public qu'en date du **16 Novembre 2022**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Tunis.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Tunis, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
57 Bis Rue Djemaa Ezzitouna	El Medina	12	**Nord :** Constructions **Sud :** Rue Djemaa Ezzitouna **Est :** Boutique **Ouest :** T.F N°26275	D.P.E 785
01 Avenue de France	Beb Bhar	403	**Nord :** T.F N°15130 **Sud :** Avenue de France **Est :** Avenue Habib Thamer **Ouest :** T.F N°5809	29501
Rue Mokhtar Attia	Beb Bhar	350	**Nord :** Rue Mokhtar Attia **Sud :** Constructions **Est :** Constructions **Ouest :** Avenue Habib Thamer	D.P.E 933
68 Rue Mkhtar Attia	Beb Bhar	350	**Nord :** Rue Mokhtar Attia **Sud :** Constructions **Est :** Constructions **Ouest :** Avenue Habib Thamer	D.P.E 934

2023R00258MINA4